

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'an deux mil vingt-trois,
Le 20 septembre 2023 à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire, salle du conseil municipal,
sous la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

Présents : M. Jacques PRIGENT, M. Vincent LEBRETON, Mme Florence ECOBICHON,
M. Eric RIEDINGER, M. Fabien JOUADE, M. Hervé BROU, M. André DEBEVE, Mme
Anita LEVALLOIS, Mme Lydia POUPIN, M. Philippe POTTIER, M. Jean-Louis
DESVIGNE, Mme Sandra LOBRY, Mme Léa VIEL.

Absentes excusées : Mme Anne-Marie TREUIL, Mme Renée SAUSSAIS qui donne
procuration à Mme Florence ECOBICHON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis DESVIGNE

EMPRUNT FINANCEMENT TOITURE GYMNASE ET ACQUISITION DU GARAGE VESLIN

DEL – EMPRUNT – 7.3 – 48/2023

*Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du gymnase ainsi que
l'acquisition du garage VESLIN, Monsieur le Maire rappelle que conformément au
plan de financement établi, un emprunt de 100 000€ doit être contracté.*

*Pour assurer le financement des travaux de réfection du gymnase ainsi que
l'acquisition du garage VESLIN, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé
de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré décide :*

- De solliciter, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :
 - Montant : 100 000€
 - Taux : 4,57%
 - Durée : 15ans
 - Périodicité : mensuelle
 - Amortissement : Échéances constantes
 - Frais de dossier : 200,00€
- De prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- De prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires
- De conférer en tant que besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré le jour, mois et an dits.

Pour copie conforme,
Jacques PRIGENT
Maire de TRUN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216104943-20230920-DEL-48-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023